

RESIDENCE LES 3 FORETS

23, rue Claude Monet BOUGIVAL (78380)

REFECTION DES RESEAUX HYDRAULIQUES D'EAU FROIDE

Compte rendu n°8 de la réunion du 24 janvier 2020

Prochaine réunion : vendredi 07 février 2020 à 10 heures 00.

Lieu de l'opération :

Résidence Les 3 Forêts
23, rue Claude MONET _ BOUGIVAL

INTERVENANTS	CONTACT	TELEPHONE	COURRIEL	PRESENT		PROCHAINE REUNION	
				P/A E/R	D	H.C	C
Maitre d'ouvrage délégué : GIMCOVERMEILLE	Frédéric ROZE Anne BECK	01.39.69.12.75	frederic.roze@gimcovermeille.com	P P			

RENOVATION DES RESEAUX HYDRAULIQUES EAU FROIDE

<p align="center">Conseil syndical</p>	<p align="center">Madame MOREAU Madame COURTIAL Madame ZAMBEAUX</p>			<p align="center">P</p>			
<p align="center">Entreprise A3BAT</p>	<p align="center">Pierre Yves DUMAS Responsable d'affaires Philippe MARCHON, responsable chantier</p>			<p align="center">P</p>			

P = Présent, A = Absent, E = Excusé, R = Représenté, C = Convoqué au prochain RDV de Chantier, H.C. = Heure de convocation prochaine réunion
D = Diffusion du compte-rendu de réunion de chantier

Le présent compte rendu fait suite aux réunions de chantier. Sans observations sous 3 jours, ce dernier sera considéré comme acquis.

La présence des différents intervenants à toutes les réunions de chantier est indispensable et impérative.

Le compte rendu de chantier, une fois établi, sera diffusé par mail à tous les intervenants.

RENOVATION DES RESEAUX HYDRAULIQUES EAU FROIDE

GENERALITES			
Sujets	Commentaires	Action	fait
Administratif :	<p><u>Situation de paiement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordre de service à hauteur de 359 752,99 € ○ L'entreprise A3BAT devra envoyer les situations de paiement au syndic pour validation ○ Validation des situations 1, 2, 3 et 4 soit un total de règlement de 209 647,48 € TTC (soit 58,27 %) 	A3BAT	X
Organisation Chantier :	<p><u>GENERALITES:</u></p> <p>Sous traitance – Intérim – Etrangers – Accès chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un sous-traitant ne peut intervenir sans avoir obtenu préalablement <ul style="list-style-type: none"> o l'agrément de la maîtrise d'ouvrage o réalisé l'inspection commune avec le CSPS - Un intérimaire ne peut pas intervenir sans avoir préalablement : <ul style="list-style-type: none"> o Déposé copie de sa mission intérim dans le classeur se trouvant à l'accueil à RDC o Prévu d'être encadré en permanence par une personne de l'entreprise titulaire du marché pendant tous les travaux - Un travailleur étranger ne peut pas intervenir sans avoir préalablement : <ul style="list-style-type: none"> o Déposé la copie de son titre de séjour - Un travailleur quel qu'il soit ne peut pas intervenir sur le chantier sans avoir préalablement : <ul style="list-style-type: none"> o Vérifié qu'il est bien enregistré sur la liste du personnel <p>o Porter en évidence sur ses vêtements un badge avec le nom de son entreprise, son nom et son prénom</p>	A3BAT	Verification systématique

GENERALITES			
Sujets	Commentaires	Action	fait
	<p><u>EPI et obligations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux obligations réglementaires et CSPS. o Port du casque o Chaussures de sécurité o Escabeau interdit solliciter les gazelles o Etabli pour poste de travail <p><u>Cantonnement :</u></p> <p><u>La zone de cantonnement et vestiaires est localisée en bungalow à proximité de la chaufferie.</u></p> <p><u>Les raccordements en eau sont réalisés.</u></p> <p><u>Les raccordements en électricité sont réalisés.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Sanitaires et douche, - Les entreprises doivent participer activement à l'entretien de la base vie : nettoyage, cadenas, portes fermées, papiers dans les poubelles (évacuation quotidienne), armoires vestiaires identifiées... <p><u>Horaires intervention et accès chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture du chantier peut se faire à partir de 8h00. <p><u>Bruits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer au règlement de la ville - Pas de radio sur le chantier - Prévenir la Maîtrise d'œuvre et d'Ouvrage si vous rencontrez des problèmes 		<p>A vérifier régulièrement</p> <p>FAIT</p> <p>X</p>

GENERALITES			
Sujets	Commentaires	Action	fait
	<p><u>Déchets :</u></p> <p>- Les bordereaux de suivis de déchets (BSDI) doivent être conservés en totalité et transmis en fin d'opération (matériel déposé/emballage matériel neuf/Gravats/Etc durant toute la période de chantier). Ils seront intégrés au DOE.</p> <p>Attention, l'absence des BSDI feront obstacle à la réception de chantier.</p> <p><u>Planning :</u></p> <p>- Démarrage du chantier le 29 août avec mise en place de la base de vie.</p> <p>- Démarrage des travaux dans le bâtiment C1. Difficulté d'accès chez Monsieur Simon ROLLAND. Madame MOREAU se charge de prendre contact avec lui.</p> <p>- Travaux achevés dans le bâtiment C1.</p> <p>- Dates prévisionnels pour le bâtiment C2 :</p> <p>. Du 30/09 au 10/10/2019 pour les colonnes dans les logements ;</p> <p>. Du 14 au 18/10/2019 pour les collecteurs de caves.</p> <p>Travaux achevés dans le bâtiment C2.</p> <p>- Dates prévisionnelles pour le bâtiment C3 :</p> <p>. Du 21/10 au 31/10/2019 pour les colonnes dans les logements ;</p> <p>. Du 4/11 au 8/11/2019 pour les collecteurs de caves.</p> <p>Travaux achevés dans le bâtiment C3.</p> <p>Dates prévisionnelles pour le bâtiment C4 :</p> <p>. Du 12/11 au 25/11/2019 pour les colonnes dans les logements ;</p> <p>. Du 25/11 au 29/11/2019 pour les collecteurs de caves.</p> <p>Suite à un problème d'approvisionnement, le collecteur des caves du C4 ne sera pas achevé à la date prévue. Il sera donc terminé le 3/01/2020.</p>		<p>FAIT</p> <p>FAIT</p> <p>FAIT</p> <p>FAIT</p>

GENERALITES

Sujets	Commentaires	Action	fait
<p align="center">Divers</p>	<p>Dates prévisionnelles pour le bâtiment C5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Du 2/12 au 13/12/2019 pour les colonnes dans les logements ; . Du 16/12 au 20/12/2019 pour les collecteurs de caves. L'entreprise sera fermée pour congés du 23/12 au 1/01/2020. <p>Les travaux reprendront les 2 + 3/01/2020 pour terminer les collecteurs.</p> <p>Dates prévisionnelles pour le bâtiment A :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Du 6/01 au 21/01/2020 pour les colonnes dans les logements ; . Du 22/01 au 31/01/2020 pour les collecteurs de caves. <p>Dates prévisionnelles modifiées pour le bâtiment B2 (plus rapide que prévu) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Du 3/02 au 10/02/2020 pour les colonnes dans les logements ; . Du 11/02 au 14/02/2020 pour les collecteurs de caves. <p>Dates prévisionnelles pour le bâtiment B1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Du 17/02 au 24/02/2020 pour les colonnes dans les logements ; . Du 25/02 au 28/02/2020 pour les collecteurs de caves. <p>Dates prévisionnelles pour le collecteur en chaufferie : du 16 au 27 mars 2020.</p>		<p align="center">FAIT FAIT</p>
	<p>Nota :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La dépose des coffrages doit être effectuée par les copropriétaires. A défaut, l'entreprise communiquera le tarif de démontage aux copropriétaires qui devront en assurer le règlement directement auprès de l'entreprise. 2) Diamètre des tuyaux : les anciennes colonnes mesuraient 42 cm à l'extérieur et 33 cm à l'intérieur. Les colonnes remplacées mesurent désormais 40 cm à l'extérieur mais toujours 33 cm à l'intérieur. 3) Bruit au niveau des chasses d'eau : suite à l'amélioration du débit, la pression augmente. Les copropriétaires peuvent baisser l'arrivée d'eau de leurs toilettes. 		

GENERALITES

Sujets	Commentaires	Action	fait
	<p>4) Une demande sera faite à Monsieur DUMAS pour connaître le prix au mètre linéaire avec la pose des collecteurs de diamètre 110.</p> <p>5) Le syndic enverra une note aux copropriétaires leur précisant l'importance de remplir le quitus déposé par A3 BAT dans les boites aux lettres</p> <p>6) Le syndic appellera SOLIHA pour s'assurer d'avoir l'accès au logement de M. BOUDERLIQUE le 07/02</p> <p><u>A prévoir :</u> Les quitus ont été déposés pour les bâtiments C1, C2, C3 et C4.</p> <p>Penser à installer des bagues anti-fraude systématiquement. Si absente sur le réseau EC, en profiter pour les poser.</p> <p>Penser à étiqueter les tuyaux d'eau froide dans les sous-sols, tel que fait pour les tuyaux d'eau chaude sanitaire.</p>		

Prochaine Réunion de chantier

Le Vendredi 07/02/2020 à 10H00